

Province de Québec

Municipalité de Sainte-Perpétue

MRC de l'Islet

A une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue  
lundi le 2 octobre 2017 à 19 :00 heures au Complexe Municipal sont présents  
Mesdames Guylaine Cloutier, Stéphanie Lizotte, Caroline Caron, Messieurs Pierre  
Harton, Claude Daigle, Yan Chouinard tous conseillers formant le quorum sous la  
présidence de Madame Céline Avoine, maire.

188-10-2017 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

Ordre du jour

Séance ordinaire du 2 octobre 2017

**À 19 : 00 heures**

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Lecture et adoption des procès-verbaux;
- 3- Présentation de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2017;
- 4- Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de 2017-2016-2015;
- 5- Prolongement du programme FEPTU
- 6- Autorisation demande de soumission pour l'entretien d'hiver des cours du Complexe municipal, Garage municipal, Caserne incendie, SAQ, cour du côté Nord de l'Église ainsi que du trottoir pour la période de 2017-2018;
- 7- Autorisation demande de soumission pour camion de service en incendie
- 8- Résolution pour demande d'aide financière pour la formation des pompiers 1 et 2 au Ministère de la sécurité publique
- 9- Soumission pour arpentage parc Industriel.
- 10- Résolution assurance collective avec la FQM
- 11- Demande : Bureau d'écologie appliquée, Propriétaires rang 6, Caisse Populaire. Propriétaire 4713-68-7234, Brigitte Giguère
- 12- Compte-rendu des comités;
- 13- Liste de correspondances;
- 14- Varia :
  - Factures
  - Congrès
  - Remerciement
  - Travaux
  - Lumière
  - Babillard
  - Manuel de l'employé
  - Formation Gestion financière
  - Assurance loisir

- 15- Acceptation des comptes;
- 16- Période de questions;
- 17- Levée de la séance

189-10-2017

Lecture et adoption du procès-verbal du 5 septembre

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu que le procès-verbal du 5 septembre soit adopté avec l'ajout suivant à la résolution numéro 164-09-2017 le nom des entreprises contactées pour le devis Moove, Tessier Récréo parc, Jambette et Aqua jeux international.

190-10-2017

Lecture et adoption du procès-verbal du 18 septembre

Proposé par le conseiller Yan Chouinard, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu que le procès-verbal du 18 septembre 2017 soit adopté.

Présentation de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2017.

Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de 2017-2016-2015.

Concernant l'autorisation pour demander des soumissions pour l'entretien d'hiver des cours de la Municipalité celle-ci est reportée au mois de novembre prochain.

191-10-2017

Autorisation demande de soumission pour un camion de service pour le service incendie

Considérant que notre camion de service pour le service incendie est désuet;

Considérant qu'il est prévu dans le schéma de sécurité incendie de procéder à l'achat d'un nouveau camion de service;

Il est proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu d'autoriser la directrice générale à faire une demande de soumission pour un camion de service pour le service d'incendie et ce, dans le but de la préparation des documents en prévision d'un règlement d'emprunt.

192-10-2017

Demande d'aide financière auprès du Ministère de la Sécurité Publique pour la formation de pompier 1 et pompier 2

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Perpétue désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Perpétue prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC L'Islet en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte et appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de L'Islet.

193-10-2017 Soumission d'arpentage Côte-Sud retenue pour l'arpentage de 2 terrains sur la Rue Industrielle

Considérant que nous avons demandé des soumissions pour l'arpentage de 2 terrains sur la Rue Industrielle;

Considérant que nous avons reçu deux soumissions soient :

Arpentage Côte-du-Sud	2384.53
André Dumas	3810.95\$

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que la soumission d'arpentage Côte-Sud soit retenue pour l'arpentage de 2 terrains sur la rue du Parc Industriel. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier pour et au nom de la municipalité.

194-10-2017

### **ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité (ou MRC ou organisme) désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** la date de mise en vigueur du contrat est le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Yan Chouinard

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Claude Daigle

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la Municipalité (ou MRC ou organisme) adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

**QUE** la Municipalité (ou MRC ou organisme) autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** la Municipalité (ou MRC ou organisme) accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

195-10-2017

**Appui moral au projet du bureau d'écologie appliquée concernant la tortue des bois**

Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que la municipalité appui moralement le projet pour améliorer les connaissances sur la répartition de la tortue des bois sur la localisation de certains habitats critique (ex. sites de ponte potentiels) en Chaudière-Appalaches et à favoriser la conservation de l'espèce grâce à des actions de sensibilisation du bureau d'écologie appliquée.

Concernant la demande des propriétaires du rang 6 pour le déneigement celle-ci est reportée en novembre.

Considérant la demande de nettoyage des conduites de ventilation par la Caisse Populaire celle-ci est reportée en novembre.

Considérant la demande de la part du propriétaire du 4713-68-7234 pour un crédit de taxes selon la fermeture de son logement en juin dernier celle-ci est reportée en novembre.

Considérant la demande de la part de Madame Brigitte Giguère celle-ci est reportée en novembre.

Les membres du conseil donnent les comptes rendu des comités.

**Varia :**

196-10-2017 Refus du paiement de la facture de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay

Il est proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu de ne pas payer la facture de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay au montant de 4275.29\$.

Le conseiller Yan Chouinard s'abstient de voter sur cette résolution.

197-10-2017 Acceptation des comptes

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	53394.25\$
Comptes fournisseurs et JG	122196.06\$

Classés en annexe

Marie-Claude Chouinard, d.g.s.t.

Les factures ont été vérifiées par Mme Avoine et la conseillère Stéphanie Lizotte.

La période des questions débute à 20 :50 heures.

198-10-2017

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par la conseillère Caroline Caron et résolu que la séance soit levée à 21 :00 heures.

---

Maire

---

Directrice générale